Imprimer | Réinitialiser

beneva

# Mise à jour des renseignements sur l'identification – Entité

**Assurance individuelle et Épargne**

**Assurance individuelle :** Beneva inc., 1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 200, Longueuil (Québec) J4K 0B9 | Tél. : 1 877 841-8822 | Téléc. : 1 866 582-6672
**Épargne et investissements :** Beneva inc., C.P. 10510, Succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 0A3 | Tél. : 1 877 841-8822 | Téléc. : 1 866 559-6871

Dans le cadre de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et de ses règlements, Beneva inc. (« Beneva ») doit mettre à jour périodiquement les renseignements relatifs à l'identification de l'entité, de ses administrateurs et des personnes qui en détiennent la propriété et/ou le contrôle.

Ce formulaire vise à recueillir et à mettre à jour ces renseignements, conformément aux exigences réglementaires applicables.

Le **numéro d'assurance sociale** d'un individu détenant le contrôle doit être indiqué sur ce formulaire **uniquement si** cet individu a un numéro d'assurance sociale **et** est un non-résident.

Pour plus de détails sur comment remplir ce formulaire, veuillez vous référer aux sections « Renseignements généraux et instructions » et « Définitions » à la fin du formulaire.

## 1. Renseignements généraux

N° de contrat ou de proposition / N° d'adhésion

Dénomination sociale complète du propriétaire / preneur / investisseur

Adresse complète de résidence permanente du propriétaire / preneur / investisseur

## 2. But de l'assurance / Objet ou nature du placement

| But de l'assurance | | Objet ou nature du placement | |
|---|---|---|---|
| **Assurance personnelle** | **Assurance commerciale** | | |
| ☐ Protection du revenu / Protection du prêt<br>☐ Protection de la succession<br>☐ Dons de charité<br>☐ Autre (précisez) : _____ | ☐ Achat / Vente<br>☐ Garantie d'emprunt<br>☐ Planification successorale<br>☐ Protection personne-clé<br>☐ Autre (précisez) : _____ | ☐ Préservation du capital<br>☐ Formation de revenu<br>☐ Gestion des liquidités<br>☐ Autre (précisez) : _____ | ☐ Croissance du capital<br>☐ Gestion des fonds de capitaux privés<br>☐ Gestion des surplus |

## 3. Renseignements requis sur le(s) signataire(s) autorisé(s)

S'il y a plus de deux signataires autorisés à agir au nom de l'entité, joignez une liste distincte contenant tous les renseignements requis.

À l'égard de l'occupation / la profession de chaque signataire autorisé, veuillez fournir les renseignements détaillés suivants : titre d'emploi et fonction, domaine d'activité, statut d'emploi (en cochant la case appropriée), ainsi que le nom et l'adresse de l'employeur. Si le signataire est retraité, étudiant ou sans emploi, indiquez sa dernière occupation/profession, le cas échéant.

### Signataire autorisé 1

Nom complet du signataire autorisé (apparaissant sur le document d'identification avec photo)

Initiales

A A A A M M J J
Date de naissance

Adresse domiciliaire complète et permanente du signataire autorisé

Indiquez le statut d'emploi en cochant la case appropriée qui représente l'information complète. **Si retraité, étudiant ou sans emploi :** indiquez les renseignements relatifs à la dernière occupation/profession exercée avant le changement, le cas échéant :

☐ Employé salarié
☐ Travailleur autonome
☐ Retraité (auparavant employé salarié)
☐ Retraité (auparavant travailleur autonome)
☐ Sans emploi (auparavant employé salarié)
☐ Sans emploi (auparavant travailleur autonome)
☐ Sans emploi
☐ Étudiant (auparavant employé salarié)
☐ Étudiant (auparavant travailleur autonome)
☐ Étudiant

Occupation/profession actuelle (ou précédente si retraité, étudiant ou sans emploi) – précisez le titre, la fonction, et le rôle si poste d'autorité (par ex. : propriétaire, actionnaire, administrateur, associé, etc.)

Domaine d'activité actuel (ou précédent si retraité, étudiant ou sans emploi)

Nom de l'employeur actuel (ou du dernier employeur si retraité, étudiant ou sans emploi)

Adresse complète de l'employeur actuel (ou du dernier employeur si retraité, étudiant ou sans emploi)

Nature du lien entre le propriétaire / preneur / investisseur et le signataire autorisé (rôle du signataire autorisé au sein de l'entité)

**Signataire autorisé 2 (s'il y a lieu)**

Nom complet du signataire autorisé (apparaissant sur le document d'identification avec photo) | Initiales | Date de naissance (A A A A M M J J)

Adresse domiciliaire complète et permanente du signataire autorisé

Indiquez le statut d'emploi en cochant la case appropriée qui représente l'information complète. **Si retraité, étudiant ou sans emploi :** indiquez les renseignements relatifs à la dernière occupation/profession exercée avant le changement, le cas échéant :

- ☐ Employé salarié
- ☐ Travailleur autonome
- ☐ Retraité (auparavant employé salarié)
- ☐ Retraité (auparavant travailleur autonome)
- ☐ Sans emploi (auparavant employé salarié)
- ☐ Sans emploi (auparavant travailleur autonome)
- ☐ Sans emploi
- ☐ Étudiant (auparavant employé salarié)
- ☐ Étudiant (auparavant travailleur autonome)
- ☐ Étudiant

Occupation/profession actuelle (ou précédente si retraité, étudiant ou sans emploi) – précisez le titre, la fonction, et le rôle si poste d'autorité (par ex. : propriétaire, actionnaire, administrateur, associé, etc.)

Domaine d'activité actuel (ou précédent si retraité, étudiant ou sans emploi)

Nom de l'employeur actuel (ou du dernier employeur si retraité, étudiant ou sans emploi)

Adresse complète de l'employeur actuel (ou du dernier employeur si retraité, étudiant ou sans emploi)

Nature du lien entre le propriétaire/preneur/investisseur et le signataire autorisé (rôle du signataire autorisé au sein de l'entité)

## 4. Déclaration de résidence aux fins de l'impôt de l'entité (autocertification)

**Veuillez indiquer la déclaration de résidence aux fins de l'impôt de l'entité, de même que son numéro d'entité et la juridiction d'octroi. En cas d'oubli ou de non-réponse, le formulaire FRA1748, *Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification) – Entité*, vous sera retourné et devra être dûment rempli et signé par les signataires autorisés, les fiduciaires ou les liquidateurs. Si la déclaration de résidence aux fins de l'impôt n'est pas obtenue, Beneva inc. pourrait devoir déclarer les renseignements sur le contrat d'assurance/compte financier à l'Agence du revenu du Canada (ARC).**

**Cochez TOUTES les options qui s'appliquent à l'entité, et veuillez indiquer ci-dessous son numéro d'entité et la juridiction d'octroi :**

☐ **L'entité est résidente du Canada aux fins de l'impôt**

Si vous cochez cette case, veuillez inscrire le numéro de l'entité ou le numéro de compte de la fiducie au Canada (non applicable pour une succession) :

- **Entité :** veuillez inscrire le numéro d'entité **tel que fourni par l'Agence du revenu du Canada (ARC).** Il s'agit du numéro d'entité à 9 chiffres suivi d'un des comptes de programme émis par l'ARC (15 caractères alphanumériques au total, inscrits dans le format suivant : **« 123456789 RC 0001 »**) :
- **Fiducie :** veuillez inscrire le numéro de compte à 8 chiffres de la fiducie au Canada, **tel qu'émis par l'ARC :** T-

Juridiction d'octroi (fédérale ou provinciale) : _____

☐ **L'entité est résidente d'une juridiction autre que le Canada aux fins de l'impôt**

Si vous cochez cette case, indiquez ci-dessous le nom de TOUTES les juridictions de résidence aux fins de l'impôt de l'entité et ses numéros d'identification fiscaux (NIF) :

Si l'entité n'a pas le NIF d'une juridiction en particulier, indiquez la raison ci-dessous en choisissant l'une des options suivantes :

**Raison 1 :** L'entité demandera un NIF ou en a déjà demandé un, mais ne l'a pas encore reçu.
→ Veuillez nous communiquer le NIF de l'entité par écrit dans les quinze (15) jours suivant sa réception de l'autorité fiscale visée.
**Raison 2 :** La juridiction de résidence aux fins de l'impôt de l'entité n'émet pas de NIF à ses résidents.
**Raison 3 :** Autre raison → Si vous choisissez cette option, précisez ci-dessous la raison pour laquelle l'entité n'a pas de NIF.

| Juridiction de résidence aux fins de l'impôt de l'entité | Numéro d'identification fiscal (NIF) | Si l'entité n'a pas de NIF, indiquez la raison (1, 2 ou 3) |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |

(Pour plus de détails sur le statut de résidence aux fins de l'impôt, voir Section 4 des « Renseignements généraux et instructions » à la fin du formulaire.)

## 5. Classification de l'entité

### 5.1 – L'entité est-elle une institution financière ?

☐ **Non.** Passez à la Section 5.3.

☐ **Oui.** Inscrivez le numéro d'identification d'intermédiaire mondial (NIIM) de l'institution financière **et** passez à la Section 5.2.

Numéro d'identification d'intermédiaire mondial (NIIM) : _____

Si l'entité n'a pas de NIIM, veuillez en indiquer la raison ci-dessous **et** passez à la Section 5.2 : _____

### 5.2 – L'institution financière répond-elle à tous les critères suivants ?

- Elle réside dans une juridiction non participante (visitez le site Web de l'ARC pour consulter la liste des juridictions participantes).
- Au moins 50 % de ses revenus bruts proviennent de l'investissement dans des actifs financiers ou de la vente d'actifs financiers.
- Elle est gérée par une autre institution financière.

☐ **Non.** Passez à la Section 6A.

☐ **Oui.** Beneva inc. se voit dans l'obligation de terminer le contrat / fermer le compte.

### 5.3 – Indiquez si l'entité est active ou passive, ou un organisme de bienfaisance (cochez la case appropriée)

☐ **Entité non financière active**

Pour vous guider, une entité non financière active :

- exploite un commerce ou une entreprise visant à produire un bien ou un service qui génère 50 % ou plus de ses revenus. Les actifs de l'entité sont principalement utilisés (50 % ou plus) pour générer des revenus actifs. Voici des exemples d'entités actives : restaurant, salon de coiffure, concessionnaire automobile, entreprise de construction, etc. ;
- est une société dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ou une société liée à une société dont les actions sont régulièrement négociées sur un tel marché ;
- est un gouvernement, une banque centrale ou une organisation internationale (ou un organisme d'une telle organisation) ; **OU**
- est un syndicat, une organisation professionnelle, un organisme professionnel, une ligue d'affaires, une chambre de commerce, une ligue d'action civique, un club, une association, etc.

– S'il s'agit d'une entité active, **passez à la Section 6A.**

☐ **Entité non financière passive**

Pour vous guider, une entité non financière passive :

- est une entité dont les activités ne visent pas à produire un bien ou un service, ou encore, est une entité dont les activités génèrent 50 % ou plus de revenus passifs. Le revenu passif comprend généralement le revenu tiré d'une **compagnie de gestion**, d'une **société de gestion**, d'une **société de portefeuille**, d'une **société de placement**, d'une **fiducie** ou d'une **succession**, sous forme d'intérêts, de dividendes ou de loyer provenant d'actifs, etc. ; **OU**
- est une entité d'investissement administrée professionnellement par une autre institution financière et dont le revenu brut est principalement attribuable à l'investissement, au réinvestissement ou au commerce des actifs financiers.

– S'il s'agit d'une entité passive, **passez à la Section 6B**.

☐ **Organisme de bienfaisance**

Pour vous guider, un organisme de bienfaisance :

- est une organisation reconnue par l'Agence du revenu du Canada (ARC), et qui poursuit exclusivement des fins d'intérêt public, telles que le soulagement de la pauvreté, l'avancement de l'éducation ou toute autre activité bénéfique pour la collectivité, par exemple, dans les domaines de la santé, de l'environnement ou des services sociaux ;
- doit être enregistré auprès de l'ARC, détenir un **numéro d'enregistrement délivré par l'ARC**, exercer ses activités sans but lucratif et utiliser ses revenus uniquement pour ses activités de bienfaisance, sans en faire bénéficier ses membres ou ses dirigeants ;
- à titre d'exemple, cela peut inclure une fondation, un organisme communautaire, un établissement de santé ou un organisme humanitaire enregistré.

– S'il s'agit d'un organisme de bienfaisance, **passez à la Section 6C**.

## 6. Type d'entité (Remplissez la section appropriée)

**6A :** Entité non financière active
**6B :** Entité non financière passive (incluant fiducie et succession)
**6C :** Organisme de bienfaisance

### 6A – Entité non financière active

Dans le cas d'une entité non financière active, **veuillez remplir les parties 1, 2 et 3 ci-après**. De plus, veuillez joindre un **organigramme de structure de propriété/contrôle**, lorsque celle-ci est complexe ou rend difficile l'identification des individus qui en détiennent la propriété ou le contrôle ultime. Par exemple, si l'entité non financière active est détenue par une ou plusieurs autres entités.

**Partie 1. Activité principale :**

Quelle est l'activité principale de l'entité non financière active ? _____

**Partie 2. Inscrivez les noms complets des administrateurs de l'entité non financière active :**

| Nom complet | Nom complet |
|---|---|
| | |
| | |
| | |

## Partie 3. Inscrivez les renseignements sur les INDIVIDUS qui détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 25 % ou plus de l'entité non financière active :

(Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez une liste distincte. Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir les renseignements demandés aux parties 2 et 3, ou encore, de confirmer ceux-ci par les documents requis, veuillez remplir la Section 7.)

**INDIVIDUS qui détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 25 % ou plus**

1.

Nom complet | % détenu

Adresse de domicile

Indiquez si cet individu, un membre de sa famille proche ou une personne lui étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires est :
- un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ;
- un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut notamment les maires et les députés) ; ou
- un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) ?

(Pour connaître les définitions complètes, consultez le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale*.)

☐ Non ☐ Oui → Si la réponse est « Oui », veuillez remplir et joindre le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale* (un formulaire distinct doit être rempli pour chaque individu concerné).

2.

Nom complet | % détenu

Adresse de domicile

Indiquez si cet individu, un membre de sa famille proche ou une personne lui étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires est :
- un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ;
- un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut notamment les maires et les députés) ; ou
- un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) ?

(Pour connaître les définitions complètes, consultez le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale*.)

☐ Non ☐ Oui → Si la réponse est « Oui », veuillez remplir et joindre le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale* (un formulaire distinct doit être rempli pour chaque individu concerné).

3

Nom complet | % détenu

Adresse de domicile

Indiquez si cet individu, un membre de sa famille proche ou une personne lui étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires est :
- un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ;
- un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut notamment les maires et les députés) ; ou
- un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) ?

(Pour connaître les définitions complètes, consultez le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale*.)

☐ Non ☐ Oui → Si la réponse est « Oui », veuillez remplir et joindre le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale* (un formulaire distinct doit être rempli pour chaque individu concerné).

4.

Nom complet | % détenu

Adresse de domicile

Indiquez si cet individu, un membre de sa famille proche ou une personne lui étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires est :
- un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ;
- un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut notamment les maires et les députés) ; ou
- un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) ?

(Pour connaître les définitions complètes, consultez le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale*.)

☐ Non ☐ Oui → Si la réponse est « Oui », veuillez remplir et joindre le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale* (un formulaire distinct doit être rempli pour chaque individu concerné).

### 6B – Entité non financière passive (incluant fiducie et succession)

Dans le cas d'une entité non financière passive, **veuillez remplir les parties 1, 2 et 3 ci-après**. De plus, veuillez joindre un **organigramme de structure de propriété / contrôle**, lorsque celle-ci est complexe ou rend difficile l'identification des individus qui en détiennent la propriété ou le contrôle ultime. Par exemple, si l'entité non financière passive est détenue par une ou plusieurs autres entités.

Dans le cas d'une **fiducie** ou d'une **fiducie à participation multiple ou cotée en bourse**, vous devez remplir les parties 1 et 3 ci-après.

Dans le cas d'une **succession**, vous devez remplir la partie 3 ci-après.

Pour plus de détails sur comment remplir cette section, veuillez vous référer à la Section 6 des « Renseignements généraux et instructions » à la fin du formulaire.

## Partie 1. Activité principale :

Quelle est l'activité principale de l'entité non financière passive ? _____

## Partie 2. Inscrivez les noms complets des administrateurs de l'entité non financière passive :

| Nom complet | Nom complet |
|---|---|
| | |
| | |
| | |

## Partie 3. Inscrivez les renseignements sur les INDIVIDUS qui détiennent ou contrôlent directement ou indirectement l'entité non financière passive :

| | | |
|---|---|---|
| **Société par actions** | → | Actionnaires détenant 25 % ou plus des actions |
| **Entité autre (association, société de personnes, syndicat, etc.)** | → | Individus qui détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 25 % ou plus de l'entité autre (par ex. : administrateurs ou associés) |
| **Fiducie** | → | Fiduciaires, bénéficiaires connus et constituants de la fiducie, ainsi que tout bénéficiaire discrétionnaire recevant une distribution au cours de l'année civile. En cas de distribution à un bénéficiaire discrétionnaire, le ou les fiduciaires doivent fournir à Beneva inc. la déclaration de résidence aux fins de l'impôt de chaque bénéficiaire concerné, **dans un délai de 30 jours suivant la distribution**. |
| **Fiducie à participation multiple ou cotée en bourse** | → | Fiduciaires et individus qui détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 25 % ou plus des unités |
| **Succession** | → | Liquidateurs |

Tous les individus qui détiennent le contrôle doivent indiquer par écrit leur **déclaration de résidence aux fins de l'impôt**. En cas d'oubli ou de non-réponse, le formulaire FRA1737 vous sera retourné et devra être dûment rempli. Un formulaire FRA1737 distinct sera requis pour chaque individu.

Si la déclaration de résidence aux fins de l'impôt n'est pas obtenue, Beneva inc. pourrait devoir déclarer les renseignements sur le contrat d'assurance/compte financier à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Le **numéro d'assurance sociale** d'un individu détenant le contrôle doit être indiqué sur ce formulaire **uniquement** si cet individu a un numéro d'assurance sociale **et** est un non-résident.

## 1 – INDIVIDU qui détient ou contrôle, directement ou indirectement, l'entité non financière passive :

| | | |
|---|---|---|
| **Société par actions** | → | Actionnaires détenant 25 % ou plus des actions |
| **Entité autre (association, société de personnes, syndicat, etc.)** | → | Individus qui détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 25 % ou plus de l'entité autre (par ex. : administrateurs ou associés) |
| **Fiducie** | → | Fiduciaires, bénéficiaires connus et constituants de la fiducie, ainsi que tout bénéficiaire discrétionnaire recevant une distribution au cours de l'année civile. En cas de distribution à un bénéficiaire discrétionnaire, le ou les fiduciaires doivent fournir à Beneva inc. la déclaration de résidence aux fins de l'impôt de chaque bénéficiaire concerné, **dans un délai de 30 jours suivant la distribution**. |
| **Fiducie à participation multiple ou cotée en bourse** | → | Fiduciaires et individus qui détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 25 % ou plus des unités |
| **Succession** | → | Liquidateurs |

Nom complet | Initiales | Date de naissance (A A A A M M J J)

Type d'individu détenant le contrôle (voir Section 6 des « Renseignements généraux et instructions » à la fin du formulaire)

% détenu (si applicable selon le type d'entité)

Adresse domiciliaire complète et permanente

Indiquez si cet individu, un membre de sa famille proche ou une personne lui étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires est :
- un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ;
- un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut notamment les maires et les députés) ; ou
- un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) ?

(Pour connaître les définitions complètes, consultez le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale*.)

☐ Non ☐ Oui → Si la réponse est « Oui », veuillez remplir et joindre le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale* (un formulaire distinct doit être rempli pour chaque individu concerné).

**Cochez (✓) TOUTES les options qui s'appliquent à l'individu détenant le contrôle :**

☐ **L'individu détenant le contrôle est résident du Canada aux fins de l'impôt**
Si vous cochez cette case, indiquez le numéro d'assurance sociale de l'individu, le cas échéant, uniquement s'il est un non-résident :

☐ **L'individu détenant le contrôle est résident d'une juridiction autre que le Canada aux fins de l'impôt**
Si vous cochez cette case, indiquez ci-dessous TOUTES les juridictions de résidence aux fins de l'impôt et les numéros d'identification fiscaux de l'individu détenant le contrôle. Si l'individu détenant le contrôle de l'entité n'a pas de numéro d'identification fiscal, indiquez-en la raison (voir Section 6 des « Renseignements généraux et instructions » à la fin du formulaire).

| Juridiction de résidence aux fins de l'impôt | Numéro d'identification fiscal (NIF) | Si l'individu détenant le contrôle n'a pas de NIF, indiquez la raison |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |

**2 – INDIVIDU qui détient ou contrôle, directement ou indirectement, l'entité non financière passive :**

| | | |
|---|---|---|
| **Société par actions** | → | Actionnaires détenant 25 % ou plus des actions |
| **Entité autre (association, société de personnes, syndicat, etc.)** | → | Individus qui détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 25 % ou plus de l'entité autre (par ex. : administrateurs ou associés) |
| **Fiducie** | → | Fiduciaires, bénéficiaires connus et constituants de la fiducie, ainsi que tout bénéficiaire discrétionnaire recevant une distribution au cours de l'année civile. En cas de distribution à un bénéficiaire discrétionnaire, le ou les fiduciaires doivent fournir à Beneva inc. la déclaration de résidence aux fins de l'impôt de chaque bénéficiaire concerné, **dans un délai de 30 jours suivant la distribution**. |
| **Fiducie à participation multiple ou cotée en bourse** | → | Fiduciaires et individus qui détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 25 % ou plus des unités |
| **Succession** | → | Liquidateurs |

Nom complet | Initiales | Date de naissance (A A A A M M J J)

Type d'individu détenant le contrôle (voir Section 6 des « Renseignements généraux et instructions » à la fin du formulaire) | % détenu (si applicable selon le type d'entité)

Adresse domiciliaire complète et permanente

Indiquez si cet individu, un membre de sa famille proche ou une personne lui étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires est :
- un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ;
- un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut notamment les maires et les députés) ; ou
- un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) ?

(Pour connaître les définitions complètes, consultez le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale*.)

☐ Non ☐ Oui → Si la réponse est « Oui », veuillez remplir et joindre le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale* (un formulaire distinct doit être rempli pour chaque individu concerné).

**Cochez (✓) TOUTES les options qui s'appliquent à l'individu détenant le contrôle :**

☐ **L'individu détenant le contrôle est résident du Canada aux fins de l'impôt**
Si vous cochez cette case, indiquez le numéro d'assurance sociale de l'individu, le cas échéant, uniquement s'il est un non-résident :

☐ **L'individu détenant le contrôle est résident d'une juridiction autre que le Canada aux fins de l'impôt**
Si vous cochez cette case, indiquez ci-dessous TOUTES les juridictions de résidence aux fins de l'impôt et les numéros d'identification fiscaux de l'individu détenant le contrôle. Si l'individu détenant le contrôle de l'entité n'a pas de numéro d'identification fiscal, indiquez-en la raison (voir Section 6 des « Renseignements généraux et instructions » à la fin du formulaire).

| Juridiction de résidence aux fins de l'impôt | Numéro d'identification fiscal (NIF) | Si l'individu détenant le contrôle n'a pas de NIF, indiquez la raison |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |

**3 – INDIVIDU qui détient ou contrôle, directement ou indirectement, l'entité non financière passive :**

| | | |
|---|---|---|
| **Société par actions** | → | Actionnaires détenant 25 % ou plus des actions |
| **Entité autre (association, société de personnes, syndicat, etc.)** | → | Individus qui détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 25 % ou plus de l'entité autre (par ex. : administrateurs ou associés) |
| **Fiducie** | → | Fiduciaires, bénéficiaires connus et constituants de la fiducie, ainsi que tout bénéficiaire discrétionnaire recevant une distribution au cours de l'année civile. En cas de distribution à un bénéficiaire discrétionnaire, le ou les fiduciaires doivent fournir à Beneva inc. la déclaration de résidence aux fins de l'impôt de chaque bénéficiaire concerné, **dans un délai de 30 jours suivant la distribution**. |
| **Fiducie à participation multiple ou cotée en bourse** | → | Fiduciaires et individus qui détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 25 % ou plus des unités |
| **Succession** | → | Liquidateurs |

Nom complet | Initiales | Date de naissance (A A A A M M J J)

Type d'individu détenant le contrôle (voir Section 6 des « Renseignements généraux et instructions » à la fin du formulaire) | % détenu (si applicable selon le type d'entité)

Adresse domiciliaire complète et permanente

Indiquez si cet individu, un membre de sa famille proche ou une personne lui étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires est :
• un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ;
• un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut notamment les maires et les députés) ; ou
• un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) ?
(Pour connaître les définitions complètes, consultez le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale*.)

☐ Non ☐ Oui → Si la réponse est « Oui », veuillez remplir et joindre le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale* (un formulaire distinct doit être rempli pour chaque individu concerné).

**Cochez (✓) TOUTES les options qui s'appliquent à l'individu détenant le contrôle :**

☐ **L'individu détenant le contrôle est résident du Canada aux fins de l'impôt**
Si vous cochez cette case, indiquez le numéro d'assurance sociale de l'individu, le cas échéant, uniquement s'il est un non-résident : _____

☐ **L'individu détenant le contrôle est résident d'une juridiction autre que le Canada aux fins de l'impôt**
Si vous cochez cette case, indiquez ci-dessous TOUTES les juridictions de résidence aux fins de l'impôt et les numéros d'identification fiscaux de l'individu détenant le contrôle. Si l'individu détenant le contrôle de l'entité n'a pas de numéro d'identification fiscal, indiquez-en la raison (voir Section 6 des « Renseignements généraux et instructions » à la fin du formulaire).

| Juridiction de résidence aux fins de l'impôt | Numéro d'identification fiscal (NIF) | Si l'individu détenant le contrôle n'a pas de NIF, indiquez la raison |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |

## 4 – INDIVIDU qui détient ou contrôle, directement ou indirectement, l'entité non financière passive :

| | | |
|---|---|---|
| **Société par actions** | → | Actionnaires détenant 25 % ou plus des actions |
| **Entité autre (association, société de personnes, syndicat, etc.)** | → | Individus qui détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 25 % ou plus de l'entité autre (par ex. : administrateurs ou associés) |
| **Fiducie** | → | Fiduciaires, bénéficiaires connus et constituants de la fiducie, ainsi que tout bénéficiaire discrétionnaire recevant une distribution au cours de l'année civile. En cas de distribution à un bénéficiaire discrétionnaire, le ou les fiduciaires doivent fournir à Beneva inc. la déclaration de résidence aux fins de l'impôt de chaque bénéficiaire concerné, **dans un délai de 30 jours suivant la distribution**. |
| **Fiducie à participation multiple ou cotée en bourse** | → | Fiduciaires et individus qui détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 25 % ou plus des unités |
| **Succession** | → | Liquidateurs |

Nom complet _____ Initiales _____ Date de naissance A A A A M M J J

Type d'individu détenant le contrôle (voir Section 6 des « Renseignements généraux et instructions » à la fin du formulaire) _____ % détenu (si applicable selon le type d'entité) _____

Adresse domiciliaire complète et permanente _____

Indiquez si cet individu, un membre de sa famille proche ou une personne lui étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires est :
• un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ;
• un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut notamment les maires et les députés) ; ou
• un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) ?
(Pour connaître les définitions complètes, consultez le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale*.)

☐ Non ☐ Oui → Si la réponse est « Oui », veuillez remplir et joindre le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale* (un formulaire distinct doit être rempli pour chaque individu concerné).

**Cochez (✓) TOUTES les options qui s'appliquent à l'individu détenant le contrôle :**

☐ **L'individu détenant le contrôle est résident du Canada aux fins de l'impôt**
Si vous cochez cette case, indiquez le numéro d'assurance sociale de l'individu, le cas échéant, uniquement s'il est un non-résident : _____

☐ **L'individu détenant le contrôle est résident d'une juridiction autre que le Canada aux fins de l'impôt**
Si vous cochez cette case, indiquez ci-dessous TOUTES les juridictions de résidence aux fins de l'impôt et les numéros d'identification fiscaux de l'individu détenant le contrôle. Si l'individu détenant le contrôle de l'entité n'a pas de numéro d'identification fiscal, indiquez-en la raison (voir Section 6 des « Renseignements généraux et instructions » à la fin du formulaire).

| Juridiction de résidence aux fins de l'impôt | Numéro d'identification fiscal (NIF) | Si l'individu détenant le contrôle n'a pas de NIF, indiquez la raison |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |

## 6C – Organisme de bienfaisance

Veuillez remplir les parties 1, 2 et 3 ci-après.

### Partie 1. Activité principale :

Quelle est l'activité principale de l'organisme de bienfaisance ? _____

**Partie 2. Inscrivez les noms complets des administrateurs de l'organisme de bienfaisance :**

| Nom complet | Nom complet |
|---|---|
| | |
| | |
| | |

**Partie 3. Répondez aux questions ci-dessous relativement à l'organisme de bienfaisance :**

Le propriétaire/preneur/investisseur est-il un organisme de bienfaisance ? ☐ Oui ☐ Non

Est-ce que le propriétaire/preneur/investisseur sollicite le public pour obtenir des dons en argent ? ☐ Oui ☐ Non

Le propriétaire/preneur/investisseur est-il un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'ARC ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez son numéro d'enregistrement auprès de l'ARC : _____

## 7. Renseignements sur le premier cadre dirigeant

Lorsque les renseignements requis à la Section 6 ne sont pas obtenus, ou encore, sont non confirmés, indiquez les renseignements sur le premier cadre dirigeant de l'entité. Pour cette section, le premier cadre dirigeant d'une entité peut être l'administrateur, le président-directeur général, le directeur de l'exploitation, le président, le secrétaire, le trésorier, le contrôleur, le directeur des finances, le comptable en chef, le vérificateur en chef, l'actuaire en chef ou tout autre individu exerçant l'une ou l'autre de ces fonctions. Dans le cas d'un propriétaire unique ou d'un partenariat, le premier cadre dirigeant peut être le propriétaire ou un partenaire.

Nom complet du premier cadre dirigeant

Type d'individu détenant le contrôle (voir Section 6 des « Renseignements généraux et instructions » à la fin du formulaire)

Date de naissance A A A A M M J J

Adresse domiciliaire complète et permanente

Indiquez si le premier cadre dirigeant, un membre de sa famille proche ou une personne lui étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires est :

- un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ;
- un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut notamment les maires et les députés) ; ou
- un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) ?

(Pour connaître les définitions complètes, consultez le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale*.)

☐ Non ☐ Oui → Si la réponse est « Oui », veuillez remplir et joindre le formulaire FRA1234, *Détermination des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale* (un formulaire distinct doit être rempli pour chaque individu concerné).

**Cochez (✓) TOUTES les options qui s'appliquent au premier cadre dirigeant :**

☐ **Le premier cadre dirigeant est résident du Canada aux fins de l'impôt**
Si vous cochez cette case, indiquez le numéro d'assurance sociale du premier cadre dirigeant, le cas échéant, uniquement s'il est un non-résident : _____

☐ **Le premier cadre dirigeant est résident d'une juridiction autre que le Canada aux fins de l'impôt**
Si vous cochez cette case, indiquez ci-dessous TOUTES les juridictions de résidence aux fins de l'impôt et les numéros d'identification fiscaux du premier cadre dirigeant. Si le premier cadre dirigeant n'a pas de numéro d'identification fiscal, indiquez-en la raison (voir Section 6 des « Renseignements généraux et instructions » à la fin du formulaire).

| Juridiction de résidence aux fins de l'impôt | Numéro d'identification fiscal (NIF) | Si le premier cadre dirigeant n'a pas de NIF, indiquez la raison |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |

## 8. Déclaration du conseiller en sécurité financière / représentant

En signant ci-dessous, le conseiller en sécurité financière / représentant atteste que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts, complets et à jour. Le conseiller en sécurité financière / représentant atteste que sa signature, si apposée électroniquement, a la même valeur juridique que sa signature manuscrite. Toute reproduction de ce formulaire, dont l'intégrité est assurée, a la même valeur juridique que l'original.

Nom de l'agence

Numéro de l'agence

**Nom complet du conseiller en sécurité financière / représentant**

**N° du conseiller en sécurité financière / représentant**

**Signature du conseiller en sécurité financière / représentant**

**Date** A A A A M M J J

Signé à (ville) _____ Province _____

**Le document issu de la numérisation ou de la transmission par télécopieur reçu par Beneva pourra être utilisé par Beneva et tenir lieu de document original.**

# Renseignements généraux et instructions

## 1. Renseignements généraux

Veuillez indiquer le nº de contrat / nº d'adhésion, et inscrire la dénomination sociale complète et l'adresse complète de résidence permanente du propriétaire / preneur / investisseur.

## 2. But de l'assurance / Objet ou nature du placement

Veuillez indiquer l'objet ou la nature du placement, conformément à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.*

## 3. Renseignements requis sur le(s) signataire(s) autorisé(s)

Veuillez fournir tous les renseignements requis sur les signataires autorisés.

**À l'égard de l'occupation / la profession de chaque signataire autorisé :** veuillez fournir les renseignements détaillés suivants pour chaque signataire autorisé : titre d'emploi et fonction, domaine d'activité, statut d'emploi (en cochant la case appropriée), ainsi que le nom et l'adresse de l'employeur. Si le signataire est retraité, étudiant ou sans emploi, indiquez sa dernière occupation/profession, le cas échéant.

**Si plus de deux signataires autorisés :** S'il y a plus de deux signataires autorisés à agir au nom de l'entité, joignez une liste distincte contenant tous les renseignements requis.

## 4. Déclaration de résidence aux fins de l'impôt de l'entité (autocertification)

En général, une entité sera résidente d'une juridiction aux fins de l'impôt si, selon les lois de celle-ci, elle y paie ou doit y payer de l'impôt parce qu'elle y a son domicile, sa résidence ou son siège de direction, qu'elle y a été constituée en société ou que des critères semblables sont remplis.

Les entités qui sont résidentes de plus d'une juridiction aux fins de l'impôt peuvent se fier aux règles décisives que les conventions fiscales prévoient (lorsqu'elles s'appliquent) pour résoudre le cas de double résidence aux fins de l'impôt.

Pour des renseignements sur la détermination du statut de résidence aux fins de l'impôt d'une entité, nous vous invitons à consulter votre conseiller en sécurité financière / représentant ou à visiter le site Web de l'ARC à la section « Statut de résidence d'une société ».

**Un numéro d'identification fiscal (NIF)** est une combinaison unique de lettres ou de chiffres qu'une juridiction attribue à une entité pour identifier cette entité aux fins de l'administration des lois fiscales. Veuillez inscrire le NIF de l'entité dans le même format officiel que reçu.

## 5. Classification de l'entité

Déterminez la classification de l'entité.

### 5.1 – Détermination du statut d'institution financière

Cochez « Oui » si l'entité est une institution financière, c'est-à-dire une entité dont les activités consistent principalement à accepter des dépôts, détenir ou gérer des actifs financiers pour le compte de tiers, exercer des activités d'assurance ou agir comme intermédiaire en produits financiers. Dans ce cas, inscrivez le numéro d'identification d'intermédiaire mondial (NIIM/GIIN), ou à défaut, la raison de son absence, puis passez à la section 5.2.

Cochez « Non » si l'entité n'est pas une institution financière, et passez directement à la section 5.3.

### 5.2 – Vérification du statut particulier de l'institution financière

Cette section s'applique uniquement aux institutions financières. Évaluez si l'entité satisfait simultanément aux critères indiqués (notamment la résidence dans une juridiction non participante, la nature des revenus et la gestion par une autre institution financière), puis cochez la réponse appropriée et suivez l'instruction vers la section subséquente prévue au formulaire.

### 5.3 – Détermination du type d'entité (non institution financière)

Si l'entité n'est pas une institution financière, elle doit être classée comme entité non financière active, entité non financière passive ou organisme de bienfaisance. Une seule case doit être cochée.

Une **entité non financière active** est une entité qui exerce principalement des activités commerciales ou opérationnelles générant des revenus actifs, généralement lorsqu'au moins 50 % de ses revenus proviennent de la production de biens ou de services et que ses actifs sont principalement utilisés à cette fin. Sont également incluses certaines entités comme les sociétés cotées en bourse ou les organismes publics. Si l'entité est active, cochez la case correspondante et passez à la section 6A.

Une **entité non financière passive (par ex. : compagnie de gestion, société de gestion, société de portefeuille, société de placement, fiducie, succession)** est une entité dont les activités ne répondent pas aux critères d'une entité active, notamment lorsqu'une proportion importante de ses revenus est constituée de revenus passifs (tels que des intérêts, dividendes, loyers ou revenus de placement) ou lorsqu'elle détient principalement des actifs financiers. Si l'entité est passive, cochez la case correspondante et passez à la section 6B.

Un **organisme de bienfaisance** est une entité enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) (ou d'une autorité équivalente), exploitée exclusivement à des fins de bienfaisance et sans but lucratif, dont les fonds sont utilisés uniquement dans le cadre de ses activités et ne bénéficient pas à ses membres ou dirigeants. Si l'entité correspond à cette définition, cochez la case correspondante et passez à la section 6C.

## 6. Type d'entité

**Dans le cas d'une société par actions,** les individus détenant le contrôle d'une entité sont les individus qui exercent un contrôle direct ou indirect (25 % ou plus) sur cette entité. Vous devez examiner la chaîne de contrôle ou les droits de propriété de l'entité pour identifier les individus qui exercent le contrôle ultime réel sur l'entité.

De plus, veuillez joindre un organigramme de structure de propriété/contrôle, lorsque celle-ci est complexe ou rend difficile l'identification des individus qui en détiennent la propriété ou le contrôle ultime. Par exemple, si l'entité est détenue par une ou plusieurs autres entités.

**Dans le cas d'une fiducie,** les individus qui détiennent le contrôle incluent les fiduciaires, les bénéficiaires connus, les constituants et tout individu exerçant un contrôle ultime réel. Un bénéficiaire discrétionnaire est également considéré comme détenant le contrôle pour toute année civile au cours de laquelle il reçoit une distribution. Dans ce cas, le ou les fiduciaires doivent fournir à Beneva inc. la déclaration de résidence aux fins de l'impôt de chaque bénéficiaire concerné, **dans un délai de 30 jours suivant la distribution**.

**Dans le cas d'une fiducie à participation multiple ou cotée en bourse,** les individus qui détiennent le contrôle incluent les fiduciaires ainsi que tout individu qui détient ou contrôle, directement ou indirectement, 25 % ou plus des unités de la fiducie. Vous devez prendre des mesures raisonnables afin d'identifier ces personnes et confirmer l'exactitude des renseignements obtenus. Vous devez également documenter la structure de propriété et de contrôle de la fiducie et conserver les renseignements justificatifs.

**Dans le cas d'une succession,** les individus qui détiennent le contrôle sont les liquidateurs de la succession.

**À la Section 6B,** Entité non financière passive (incluant fiducie et succession), inscrivez la description qui représente le mieux le **type d'individu détenant le contrôle** :

1) Propriétaire direct d'une entité
2) Propriétaire indirect d'une entité (par un intermédiaire)
3) Administrateur ou cadre d'une entité
4) Constituant d'une fiducie
5) Fiduciaire d'une fiducie
6) Protecteur d'une fiducie
7) Bénéficiaire d'une fiducie
8) Autre personne détenant le contrôle d'une fiducie
9) Personne équivalente à un constituant d'une structure juridique autre qu'une fiducie (p. ex., une société de personnes)
10) Personne équivalente à un fiduciaire d'une structure juridique autre qu'une fiducie (p. ex., une société de personnes)
11) Personne équivalente à un protecteur d'une structure juridique autre qu'une fiducie (p. ex., une société de personnes)
12) Personne équivalente à un bénéficiaire d'une structure juridique autre qu'une fiducie (p. ex., une société de personnes)
13) Autre personne détenant le contrôle d'une structure juridique autre qu'une fiducie (p. ex., une société de personnes)

**Aux fins de la détermination des personnes politiquement vulnérables (ÉPV et NPV) et des dirigeants d'une organisation internationale (DOI),** cette exigence s'applique à chaque individu identifié comme détenant ou contrôlant, directement ou indirectement, 25 % ou plus de l'entité. Vous devez indiquer si cet individu est considéré comme une personne occupant ou ayant occupé des fonctions publiques importantes, ou s'il est lié à une telle personne.

Cette vérification vise notamment :

- L'individu lui-même ;
- Un membre de sa famille proche (par ex. : conjoint, parent, enfant) ; ou
- Une personne avec qui il entretient des liens étroits, sur le plan personnel ou d'affaires (par ex. : ami proche, partenaire d'affaires ou associé).

Une réponse « Oui » doit être fournie si l'individu, ou l'une des personnes mentionnées précédemment, occupe ou a déjà occupé une fonction importante, notamment au sein :
- D'un gouvernement (par ex. : maire, député, ministre ou toute personne élue ou nommée à un poste décisionnel) ;
- D'un organisme public (par ex. : une agence gouvernementale, une société d'État, un organisme de réglementation) ;
- Des forces armées (par ex. : officier de rang supérieur) ; ou
- D'une organisation internationale, incluant une organisation mise sur pied par les gouvernements de différents États, une organisation créée par une organisation internationale ou une organisation sportive internationale.

Lorsqu'une réponse « Oui » est fournie, un formulaire FRA1234 distinct doit être rempli pour chaque individu concerné.

**Concernant la détermination du statut de résidence aux fins de l'impôt d'une personne,** selon l'Agence du revenu du Canada (ARC), les différents types de statuts sont notamment, le résident canadien, le résident réputé canadien et le non-résident canadien.

De manière générale, vous êtes **résident** d'une juridiction aux fins de l'impôt sur le revenu si vous y résidez de façon normale et non seulement parce que vous recevez des revenus provenant de cette juridiction. Vous devez inscrire toutes les juridictions où vous êtes résident aux fins de l'impôt et fournir votre numéro d'identification fiscal (NIF) pour chaque juridiction.

Une personne qui est résidente de plus d'une juridiction aux fins de l'impôt peut se fier aux règles décisives que les conventions fiscales prévoient (lorsqu'elles s'appliquent) pour résoudre le cas de double résidence aux fins de l'impôt. Autrement, la personne devrait inscrire toutes les juridictions où elle est résidente aux fins de l'impôt et fournir son numéro d'identification fiscal (NIF) pour chaque juridiction.

Vous êtes résident **réputé** du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous avez résidé au moins 183 jours au Canada pendant la même année, vous n'avez pas de liens de résidence importants au Canada, et vous n'êtes pas considéré comme un résident d'un autre pays selon une convention fiscale entre le Canada et ce pays; ou
- Vous n'avez pas de liens de résidence importants au Canada et vous êtes un employé visé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (employé du gouvernement, membre des Forces armées canadiennes ou de leur personnel scolaire outre-mer, employé dans le cadre d'un programme d'aide d'Affaires mondiales Canada, etc.) – cela pourrait aussi s'appliquer aux membres de la famille d'une personne qui est dans l'une de ces situations.

Vous êtes **non-résident** du Canada aux fins de l'impôt si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
- Vous vivez dans un autre pays de façon régulière, normale ou habituelle, et vous n'y êtes pas considéré comme résident du Canada; ou
- Vous n'avez pas de lien de résidence au Canada et vous êtes dans l'une des situations suivantes :
  - Vous vivez à l'étranger tout au long de l'année d'imposition; ou
  - Vous résidez au Canada pendant moins de 183 jours durant l'année d'imposition.

Pour plus de détails sur la détermination du statut de résidence aux fins d'impôt, visitez le site Web de l'ARC.

**Un numéro d'identification fiscal (NIF)** est une combinaison unique de lettres ou de chiffres qu'une juridiction attribue à un individu pour l'identifier aux fins de l'administration des lois fiscales. Indiquez le NIF de l'individu détenant le contrôle dans le même format officiel que reçu.

Si l'individu détenant le contrôle n'a pas de numéro d'identification fiscal, veuillez en indiquer la raison :

**Raison 1 :** L'individu détenant le contrôle demandera un NIF ou en a déjà demandé un, mais ne l'a pas encore reçu → Veuillez nous communiquer le NIF de l'individu détenant le contrôle dans les quinze (15) jours suivant sa réception de l'autorité fiscale visée.

**Raison 2 :** La juridiction de résidence aux fins de l'impôt de l'individu détenant le contrôle n'émet pas de NIF à ses résidents.

**Raison 3 :** Autre raison → si vous choisissez cette option, donnez des précisions.

Si un individu détenant le contrôle est admissible à recevoir un NIF mais n'en a pas, cet individu a 90 jours pour en demander un auprès de sa juridiction de résidence. Une fois reçu, vous avez quinze (15) jours pour nous communiquer par écrit le NIF de l'individu détenant le contrôle.

Le **numéro d'assurance sociale** d'un individu détenant le contrôle doit être indiqué sur ce formulaire **uniquement** si cet individu a un numéro d'assurance sociale **et** est un non-résident.

### 7. Renseignements sur le premier cadre dirigeant

Lorsque les renseignements requis à la Section 6 ne sont pas obtenus, ou encore, sont non confirmés, veuillez inscrire les renseignements requis sur le premier cadre dirigeant de l'entité.

Aux fins de la détermination des personnes politiquement vulnérables (ÉPV et NPV) et des dirigeants d'une organisation internationale (DOI), indiquez si le premier cadre dirigeant, ou une personne qui lui est liée, occupe ou a déjà occupé une fonction publique importante.

Cette vérification vise notamment :
- Le premier cadre dirigeant lui-même ;
- Un membre de sa famille proche (par ex. : conjoint, parent, enfant) ; ou
- Une personne avec qui il entretient des liens étroits, sur le plan personnel ou d'affaires (par ex. : ami proche, partenaire d'affaires ou associé).

Une réponse « Oui » doit être fournie si le premier cadre dirigeant, ou l'une des personnes mentionnées précédemment, occupe ou a déjà occupé une fonction importante, notamment au sein :
- D'un gouvernement (par ex. : maire, député, ministre ou toute personne élue ou nommée à un poste décisionnel) ;
- D'un organisme public (par ex. : une agence gouvernementale, une société d'État, un organisme de réglementation) ;
- Des forces armées (par ex. : officier de rang supérieur) ; ou
- D'une organisation internationale, incluant une organisation mise sur pied par les gouvernements de différents États, une organisation créée par une organisation internationale ou une organisation sportive internationale.

Si la réponse est « Oui », un formulaire FRA1234 distinct doit être rempli pour chaque individu concerné.

Aux fins de la Norme commune de déclaration, lorsqu'il est impossible d'obtenir les renseignements sur les individus exerçant le contrôle de l'entité, ou d'en confirmer l'exactitude, le premier cadre dirigeant est considéré comme étant l'individu détenant le contrôle. À cet effet, la déclaration de résidence aux fins de l'impôt du premier cadre dirigeant doit être obtenue.

### 8. Déclaration du conseiller en sécurité financière / représentant

Le conseiller en sécurité financière / représentant doit lire attentivement cette section, puis signer et dater le formulaire.

## Définitions

**Changement de circonstances**

Un changement de circonstances représente, par exemple :
- pour l'entité non financière active ou passive : un changement d'adresse, de compte bancaire, de numéro de téléphone ou d'adresse d'expédition du courrier de l'entité pour une adresse, un compte bancaire, un numéro de téléphone ou une adresse d'expédition du courrier dans un autre pays que le Canada ;
- pour au moins une des personnes qui contrôlent une entité non financière passive : un changement d'adresse pour une adresse dans un autre pays que le Canada ;
- tout changement qui vient remettre en question le statut du contrat d'assurance/compte financier aux fins de l'impôt, ou encore, la déclaration de résidence aux fins de l'impôt obtenue à l'émission du contrat d'assurance ou à l'ouverture du compte financier pour l'entité non financière active ou passive, ou pour au moins une des personnes qui contrôlent directement ou indirectement une entité passive.

**Entité autre (association, société de personnes, syndicat, etc.)**

Une entité autre correspond à un groupe ou à une association de personnes constitué et exploité à une ou des fins déterminées; par exemple, défendre des intérêts professionnels communs, promouvoir des activités culturelles, de loisir ou sportives, etc.

Voici quelques exemples :
- Une association;
- Une société de personnes - une société de personnes peut être :
  - Une société en nom collectif ;
  - Une société en commandite ; ou
  - Une société en participation ;
- Un syndicat.

**Fiducie**

Une fiducie est un acte par lequel le constituant de la fiducie transfère des biens à un individu (le fiduciaire) qui sera chargé d'administrer ces biens au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires de la fiducie.

Une fiducie n'est pas une entité juridique, mais seulement un mode de transmission de biens qui crée un patrimoine distinct des individus impliqués et administré par le fiduciaire.

Une fiducie peut être constituée entre vifs ou par testament. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une fiducie testamentaire.

**Fiducie à participation multiple ou cotée en bourse**

Une fiducie à participation multiple ou cotée en bourse est entre autres une fiducie à l'intérieur de laquelle certains des titres détenus ou des placements qui y sont faits sont cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché public.

**Organisme de bienfaisance**

Un organisme de bienfaisance enregistré est établi au Canada, résident du Canada et enregistré en tant qu'œuvre de bienfaisance, fondation publique ou fondation privée conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'enregistrement auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) permet à l'organisme de bienfaisance de ne pas payer d'impôt sur le revenu et de remettre des reçus officiels aux fins de l'impôt. Une fois qu'il est enregistré, l'organisme de bienfaisance reçoit un numéro d'enregistrement.

Pour conserver son enregistrement, l'organisme de bienfaisance doit être exploité à des fins de bienfaisance, consacrer ses ressources à des activités de bienfaisance, fournir un bienfait d'intérêt public et ne pas être exploité dans le but d'en tirer un bienfait d'intérêt privé.

Chaque année, l'organisme de bienfaisance doit remplir et produire un formulaire de déclaration auprès de l'ARC, et les renseignements inscrits dans ce formulaire sont mis à la disposition du public via la liste des organismes de bienfaisance, disponible sur le site Web de l'ARC.

**Société par actions**

Une société par actions est une entité juridique distincte, c'est-à-dire séparée juridiquement de son ou ses actionnaires. Elle a habituellement une existence permanente, et ce, jusqu'à sa dissolution ou radiation.

Elle peut être constituée sous le régime d'une loi fédérale, provinciale ou territoriale, en vertu, notamment :

- de la *Loi sur les compagnies* du Québec ;
- de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec ;
- de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ;
- d'une loi similaire sous le régime d'une juridiction autre que celle du Québec ou du Canada.

Le but de la société par actions est d'exploiter une entreprise afin de réaliser des bénéfices et de les répartir, s'il y a lieu, entre les actionnaires.

**Succession**

Une succession réfère au patrimoine transmis par un individu décédé. Cette transmission est faite à un ou plusieurs individus vivants, par testament ou selon les règles de la dévolution légale. La dévolution légale réfère aux règles de transmission de patrimoine qui s'appliquent lorsque l'individu décédé n'a pas de testament.